

Réunion publique

à **CARDAN** (près de Cadillac)
Samedi 2 décembre 15h
Salle municipale polyvalente
(près des nouvelles écoles)



OUI

à la redevance incitative

je trie... je paie moins cher !

www.collectif-dechets-girondin.com

NON

à la taxe injuste (TEOM)



Cette mobilisation contre la taxe d'ordures (TEOM) transformant l'impôt déchet en taxe foncière supplémentaire, se développe en Gironde, mais aussi dans d'autres départements, notamment en Haute-Garonne sous la forme d'un collectif de défense des usagers citoyens contribuables, qui dénonce le racket sur les ordures ménagères.

Ce mouvement demande de passer (ou revenir selon le cas) à la redevance déchets proportionnelle au nombre de personnes au foyer, ou bien à une forme de redevance que nous demandons au collectif, c'est-à-dire à une redevance incitative à trier et à réduire, proportionnelle au poids ou à la quantité des déchets résiduels non triés et donnés à la collecte.

Mobilisons un peu partout tout ceux qui sont contre la taxe d'ordures ménagères, onéreuse, injuste et non représentative du service rendu, qui va dans le sens d'une déresponsabilisation des gens.

La plus large publicité pour cette réunion est à faire dès maintenant, les maires pratiquant la TEOM y sont instamment invités, tout comme ceux pratiquant la REOM et ceux hésitants.

Les citoyens réclamant le passage à la REOM incitative doivent également être nombreux.

Un diaporama expliquera le sujet, suivi d'un échange entre spécialistes juridiques, défenseurs de l'environnement, élus, citoyens.

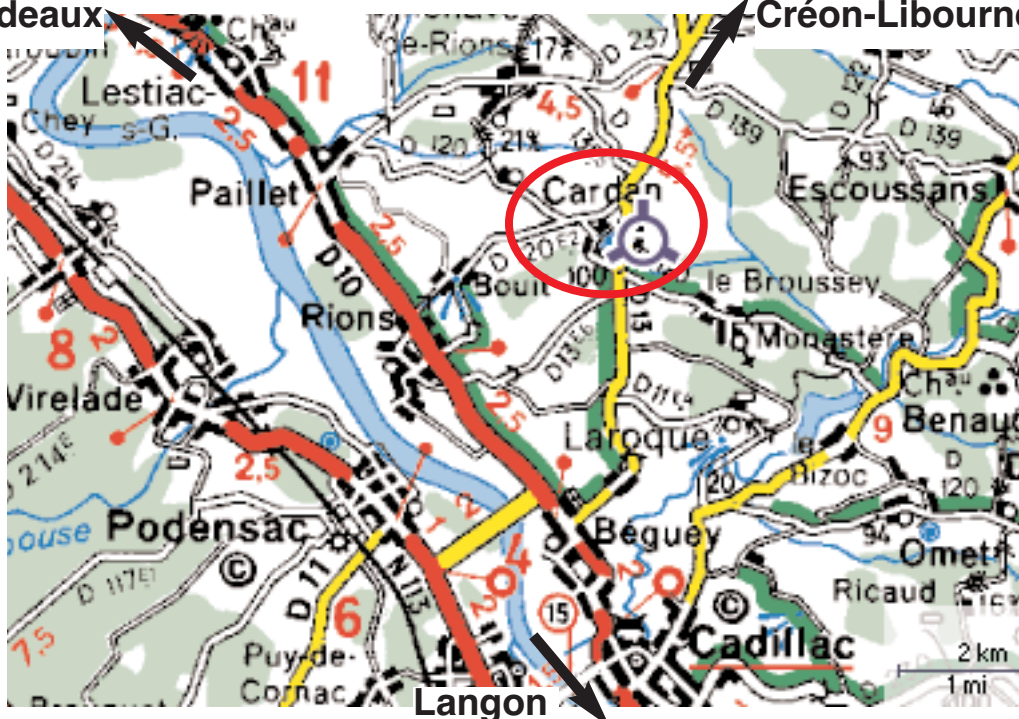
Sauf erreur de notre part, quatre grandes villes sont revenues ou venues récemment à la redevance : Limoux, Besançon, Brest, Châteaudun.

En effet un principe institutionnel indique l'égalité du citoyen devant la charge publique. C'est un arrêté du Conseil d'Etat sur cet argument judiciaire : la facture d'un service public doit être égalitaire, elle ne peut être autre. En l'occurrence la TEOM ne peut pas remplir ce rôle.

Comment se rendre à CARDAN (salle municipale polyvalente) ?

Labrède-Bordeaux

Créon-Libourne



Langon